



Doctrine SFG/CSAM

Conduite sanitaire d'accident majeur
Sanitätsdienstliche Führung Grossereignis

Préambule

Sur la base du mandat du mandataire du Conseil fédéral pour le Service sanitaire coordonné (SSC) et soutenu par le mandat de la Conférence Suisse des Directrices et Directeurs Cantonaux de la Santé (CDS) du 20 février 2014, une Unité de doctrine pour l'instruction à la conduite sanitaire en cas d'événement majeur doit être édictée.

Si l'organisation et l'engagement des services de secours préhospitaliers est une compétence réglementée et structurée au niveau cantonal, voire communal, il est néanmoins indispensable de garantir une réponse optimale et coordonnée en cas d'événement majeur. La conduite des différents intervenants des secours préhospitaliers, ainsi que la coopération avec les organisations partenaires constituent à cet effet des éléments primordiaux. Cette coordination dans le domaine des secours préhospitaliers permet de garantir l'engagement et l'utilisation adéquate des ressources, afin d'assurer aussi longtemps que possible une prise en charge des patients basée sur les besoins individuels. Par conséquent nous avons besoin pour les grands événements et spéciaux une coordination subordonnée dans la formation postgraduée et la formation continue sur le thème de la «conduite sanitaire d'accident majeur».

1. Objectif

L'objectif est de parvenir à une Unité de doctrine commune avec pour matière le contenu des enseignements, méthode, évaluations, assurance qualité, certification, terminologie pour la formation postgraduée et la formation continue dans le domaine de la conduite sanitaire en cas d'événement majeur ou de catastrophe en Suisse. La doctrine doit aussi être applicable, par analogie, à des événements de plus faible ou de moyenne ampleur.

2. Concepts de base

2.1 Principes généraux

Afin de garantir en Suisse la meilleure interopérabilité entre les différents services de secours et les organisations partenaires, le SSC est en charge de la formation postgraduée et la formation continue en matière de conduite sanitaire en cas d'événement majeur. En coopération avec la Société Suisse de Médecine d'Urgence et de Sauvetage (SSMUS), l'Association Suisse des Ambulanciers (ASA), les organismes représentant les services de secours préhospitaliers, le SSC définit en particulier la doctrine commune en matière de conduite sanitaire, ainsi que les conditions cadres minimales pour la formation postgraduée et continue.



2.2. Groupe concerné

Ces formations complémentaires SFG/CSAM sont principalement destinées aux ambulanciers diplômés ou aux médecins d'urgence SSMUS qui, en raison de leur activité, pourraient être amenés à assurer un rôle de conduite en tant que Chef du domaine sanitaire (CS San), respectivement en tant qu'Ambulancier Chef des Secours (ACS), ou Médecin Chef des Secours (MCS); ainsi qu'aux médecins militaires promus capitaine en tant que méd. bat, dans l'optique d'un engagement de l'Armée à titre subsidiaire, en soutien des organismes civils.

En complément, en fonction des places encore disponibles, les cours sont également ouverts aux ambulanciers, médecins, infirmiers ou cadres de santé qui témoignent d'un intérêt pour la conduite sanitaire en cas d'événement majeur ou de catastrophe ou pour la médecine de catastrophe dans le domaine des pays industrialisés/développés.

2.3. Conduite

Le concept de conduite sanitaire SFG/CSAM s'appuie sur les directives de l'Inter-Association du Sauvetage (IAS) concernant l'organisation de services sanitaires en cas d'accident majeur, avec une conduite assurée par un Chef des secours dans le domaine sanitaire. En fonction de l'événement, du modèle régional et des ressources disponibles, la fonction de Chef des secours dans le domaine sanitaire peut être assurée par un ACS ou par un MCS. En situation d'engagement commun d'un ACS et d'un MCS (conduite duale ou bicéphale), la fonction de Chef des secours dans le domaine sanitaire est assurée par l'un des deux intervenants, en fonction des modèles et structures d'organisation locaux. Idéalement, lorsque les ressources le permettent, le Chef des secours dans le domaine sanitaire s'appuie sur un ACS et sur un MCS (conduite tricéphale). Selon l'ampleur de l'événement, le Chef des secours dans le domaine sanitaire peut être amené à représenter le domaine sanitaire dans un état-major de conduite plus large.

Afin d'atteindre les objectifs de la formation postgraduée et la formation continue SFG/CSAM, les participants doivent acquérir des compétences dans les domaines suivants: mission et rôle en cas d'événement majeur, conduite, organisation, connaissances professionnelles spécifiques.

Du point de vue de la doctrine, l'organisation des secours sur les lieux de l'événement priment sur les mesures médicales d'urgence thérapeutiques, qui doivent néanmoins toujours viser un objectif de médecine individuelle.

Pour d'autres détails se référer aux «Curriculum SFG/CSAM» pour l'application des spécifications.

2.4 Terminologie

Afin de garantir sans problème une interopérabilité entre tous les partenaires des services de sauvetage engagés en cas d'événement majeur, il est nécessaire de disposer d'une terminologie commune en plus du concept de base.

Les notions et termes employés lors des formations SFG/CSAM sont basés sur la terminologie de la médecine de sauvetage, d'urgence et de catastrophe (SSMUS et IAS). Le comité de directeur SFG/CSAM (comité consultatif) définit et intègre cette terminologie dans les descriptifs d'objectifs d'apprentissage SFG/CSAM et du «Curriculum SFG/CSAM».



2.5 Compatibilité

La doctrine concerne la conduite sanitaire en Suisse. Les contenus enseignés doivent être conformes aux dispositions Suisses et doivent pouvoir être utilisés dans toute la Suisse. La compatibilité avec les régions frontalières doit être encouragée.

2.6 Coordination et conduite

La coordination stratégique des cours SFG/CSAM est assurée par le bureau du SSC, en étroite collaboration avec la SSMUS, l'ASA, le Centre de compétences pour la médecine militaire et de catastrophe ainsi que les partenaires de la formation continue.

Le pilotage stratégique des cours SFG/CSAM est assuré par le comité directeur SFG/CSAM (comité consultatif), représentant les partenaires clé.

3. Objectifs/contenu d'apprentissage

L'objectif principal des formations SFG/CSAM est de dispenser une formation postgraduée et continue dans le domaine de la conduite en cas d'événement majeur. Les objectifs d'apprentissage sont définis dans un document spécifique «Curriculum SFG/CSAM».

4. Méthode et Pédagogie

Du fait de l'hétérogénéité des formations postgraduées et continues, les participants inscrits aux cours, devront au préalable accomplir une préparation individuelle (e-Learning, documents écrits, ouvrages de référence), celle-ci est indispensable pour garantir une base commune initiale.

Les cours intègrent une part prépondérante d'activités réalisées en groupes, autour d'ateliers interactifs, d'exercices dans le terrain, ou de simulations d'événements majeurs. Le rapport entre la théorie et la pratique doit favoriser l'interactivité.

Les méthodes appliquées doivent permettre aux participants d'acquérir à la fin de leur formation les différentes compétences nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions en cas d'événement majeur.

5. Qualité

5.1 Evaluation

Les enseignants responsables garantissent la validité scientifique et l'actualisation des cours. L'ancrage scientifique et une réflexion sur la conformité et l'adéquation de l'instruction par rapport aux objectifs sont garantis par l'intermédiaire d'un comité consultatif.

Les différentes formations postgraduées et continues, ateliers, exercices dans le terrain, ou simulations d'événements majeurs font l'objet d'une évaluation par les participants. Les instructeurs, experts invités et chefs de cours bénéficient également d'une évaluation de la part des participants.



Les exigences demandées aux responsables des cours (connaissances présumées et compétences spécifiques) ainsi que les critères de sélection sont définis sur la base de spécifications respectivement d'un processus.

5.2 Assurance qualité

Dans le cadre de formation postgraduée et continue, est intégrée une évaluation formative des connaissances permettant d'apporter la preuve des connaissances acquises. Une évaluation des compétences de leadership, de conduite et de decision-making est par ailleurs réalisée par les instructeurs et chefs de cours (responsables de cours) durant les formations.

5.3 Certification

La certification et le processus de re-certification des ACS et MCS ayant suivi la formation doivent être organisés dans toute la Suisse selon des règles, des instruments et des mécanismes de contrôle uniformes. Les exigences et règles de certification et de re-certification sont définies dans un règlement spécifique.

Le bureau du SSC donne mandat à une institution suisse compétente en la matière pour la mise en place et la réalisation des certifications et des re-certifications selon la réglementation.

6. Logistique

L'administration des cours, leur déroulement, ainsi que l'utilisation des moyens logistiques nécessaires à la réalisation des cours est sous la responsabilité des centres partenaires spécialisés. Une plate-forme web commune est mise à disposition, permettant d'obtenir les informations de base sur le calendrier et le contenu des cours, d'enregistrer une inscription et de prendre contact avec les responsables des cours.

Une plate-forme d'apprentissage et d'échange sera également mise à disposition par le bureau du SSC.

Les infrastructures et les équipements spécialisés seront organisés par les partenaires spécialisés et mis à disposition. Si cela ne peut pas être garanti par les partenaires spécialisés, le SSC met en œuvre le soutien nécessaire afin d'offrir des solutions alternatives.

7. Finances

Un financement à moyen terme de l'instruction à la conduite sanitaire en cas d'événement majeur ou de catastrophe est garanti. Les partenaires spécialisés SFG et CSAM bénéficient à cet effet de financements équivalents. Le mandataire du Conseil fédéral pour le SSC assure le financement.

Olten, 9 novembre 2015, mis à jour 15 avril 2016 / 15 mai 2016



Abréviations

ACS	Ambulancier Chef des Secours
ASA	Association Suisse des Ambulanciers
Cap	Capitaine
CDS	Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé
CH	Suisse
CS San	Chef des Secours dans le domaine sanitaire
CSAM	Conduite sanitaire d'accident majeur
IAS	Interassociation de Sauvetage
MCS	Médecin Chef des Secours
Med Bat	Médecin de Bataillon
SFG	Sanitätsdienstliche Führung Grossereignis
SSC	Service sanitaire coordonné
SSMUS	Société suisse de médecine d'urgence et de sauvetage